

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020 DELIBERATION N° 022

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHES (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s):

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :



- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.
- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1er juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 1/ Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH
- 1a) OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

	-1		41-		Subvention et prime en €		
Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Anah/ Fart	Agglomé- ration	Ville
AUREL Sébastien	1, rue des Augustins	РО	AT	94 929,53	12 000	500	500
POCQ Alexandre	31, rue Maubec	РО	RT	88 053,12	29 000	5 500	5 500
CHAMAGNE Antoine	4 bis bld Alsace Lorraine	РО	AT	18 734,11	7 680,26	500	500
ARAMENDIA Laurent	2, rue Lormand	РО	АТ	15 656,65	6 678,19	500	500
BRETHES Arnaud	30, rue Bourgneuf	РО	AT	24 804,85	12 000	500	500
SCI 7C	7, rue de Coursic	РВ	RT	522 289,15	107 273	13 500	13 500

COPRO : copropriété PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité.

1b) PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021



Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention Ville
NUNEZ Asuncion	Résidence Suhas Caradoc	РО	AT	6 383,35	148
CARRIERE	14, chemin d'Arancette	РО	AT	8 846,07	208

PO: propriétaire occupant AT: amélioration thermique

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 21 356 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 779 696,83 €.

2/ Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC	
SDC 37 Vieille Boucherie (Syndic Pichet immobilier)	37, rue Vieille Boucherie	4 070	800,00	
CABINET PARENT LAFOURCADE, SDC	20, rue Lormand	31 282	1 314,00	
DECUNG Gaëlle	8, rue Thiers	9 932	720,00	
ERIMO Ingrid	7, rue du Trinquet	11 010	586,29	
CAPOROSSI Pascale	16, allée Marcel Suarès	2 563	82,80	
BOUDONNE Clémence c/ FONCIA BOLLING GOMEZ, SDC	3, ruelle Port Neuf	2 016	315,00	
SALOMON SALZEDO Olivier	24, rue Thiers	6 226	990,00	
Indivision GARCIA — LARRACHE	18, rue Thiers	29 645	3 127,91	
NOBLE Bruno	12, rue des Faures	13 961	1 667,20	
MOISSONNIE Catherine	13, rue Vieille Boucherie	1 878	497,70	
DHUIN Patrick	59, rue Pannecau	51 370	3 128,20	



SALDOU Danielle	55, rue Bourgneuf	41 845	9 428,42
DUCLOS Geoffrey	43, rue Ste Catherine	2 786	300,00
PADRONES Nicolas	22, quai Chaho	69 409	3 396,00
LARREGUY Carole	7, rue Marengo	63 790	9 011,00
RAYNAUD Laetitia	9, place de la République	16 447	2 160,00
HASTOY Philippe	2, rue des Carmes	15 136	2 460,00
ETCHEVERRY Jean- Baptiste	25, bd rempart Lachepaillet	11 032	1 178,10

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 41 162,62 € induisant un montant total de travaux de 384 398 €.

Les travaux doivent démarrer dans un délai d'un an suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de quatre ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 21 356 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 41 162,62 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur genéral des services